

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 47 (1911)
Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

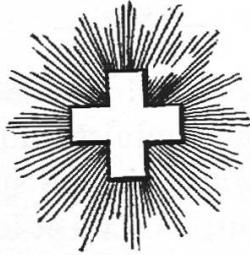
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVII^{me} ANNÉE

N^o 40.



LAUSANNE

7 octobre 1911

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Preuve de bon voisinage franco-suisse. — Enfants arriérés et faibles d'esprit. — Chronique scolaire : Neuchâtel, Vaud. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Mon cahier d'écriture (suite). — Géographie : La Tripolitaine. — Leçons de gymnastique en plein air.*

AVIS

Il reste environ 400 exemplaires du Compte rendu du Congrès de St-Imier à céder aux amateurs au prix de un franc l'exemplaire. Adresser les demandes à M. Corbat, inst., trésorier du Congrès, à St-Imier.

PREUVE DE BON VOISINAGE FRANCO-SUISSE

Il y a déjà quelques mois qu'a paru à Pontarlier une brochure de 48 pages, intitulée : « *Petit memento historique et géographique pour l'étude de la Suisse* » et portant en épigraphe ces mots : « *Se connaître pour s'estimer et s'aimer.* » Les auteurs en sont MM. Ch. Jacquiau, inspecteur primaire, et H. Cordier, directeur d'école. Cette publication est dédiée aux écoliers de Pontarlier ; elle contient un avant-propos qui commence par ces mots : « S'il est un pays que nous devons étudier immédiatement après notre département et notre grande Patrie, la France, c'est assurément la Suisse, notre voisine, avec qui nous entretenons de si nombreuses relations de commerce et d'amitié. »

Une première partie donne un aperçu historique très résumé, cela va sans dire, mais suffisant pour montrer aux jeunes Français de la région frontière quelles ont été les principales périodes de notre passé. Puis viennent la géographie physique de la Suisse en général, la géographie économique, les institutions fédérales, une

étude spéciale du canton de Vaud pris comme type d'organisation cantonale, le tableau d'une administration communale type, celle de Vallorbe, et enfin un court résumé sur chacun des cantons de Neuchâtel, Genève, Fribourg, Valais et le Jura bernois.

A la fin de cet opusculé intéressant, dans un chapitre intitulé : « L'âme suisse », les auteurs disent entre autres ceci :

« Le patriotisme suisse implique la fierté bien compréhensible d'un passé glorieux, mais ce patriotisme ignore les éclats et la bravade. Il est calme, raisonné et chaud tout à la fois ; il n'est ni menaçant, ni offensant pour personne. La petite Suisse souhaite ardemment la paix avec ses voisins, mais saurait se défendre sans faiblesse, en cas d'agression et de violation de son territoire.

» La Suisse, pays de démocratie, est devenue, grâce au droit d'asile, le refuge des proscrits politiques de toutes les nations.

» S'il est un honneur qu'on ne saurait lui contester, c'est celui de travailler, avec une ardeur désintéressée, aux œuvres de paix et de progrès : aussi, son influence rayonne-t-elle sur le monde entier. »

Tous les hommes d'école de la Suisse romande seront avec nous pour exprimer aux auteurs la sincère reconnaissance que provoque leur œuvre, et la façon si bienveillante avec laquelle ils présentent notre chère patrie à la jeunesse scolaire des départements français qui nous touchent de près.

L. HENCHOZ.

Enfants arriérés et faibles d'esprit.

Dans sa séance du 16 mai, le Grand Conseil du canton de Vaud a adopté la nouvelle loi concernant l'organisation des classes pour les enfants arriérés et faibles d'esprit. L'exposé des motifs, destiné à montrer la nécessité de cette décision, rappelle que l'Allemagne possède déjà un enseignement spécial pour les enfants retardés ou anormaux dans 162 villes, et que 822 instituteurs donnent un enseignement approprié à plus de 15.000 enfants arriérés, sans compter 81 établissements spéciaux pour l'éducation des enfants anormaux. La France et la Belgique viennent d'adopter les lois introduisant l'enseignement public à donner aux écoliers dont le développement ne peut se faire en suivant les indications des programmes primaires en général. A la suite des instructions élaborées pour l'ensemble de la Suisse, déjà en 1900, et du recensement général des enfants anormaux qui a été fait en 1905, plusieurs localités ont ouvert des classes spéciales. Le canton de Zurich en possède 26 actuellement ; il s'en trouve aussi à Bâle, Berne,

Lucerne, St-Gall, Fribourg, Lausanne et Genève. Neuchâtel a aussi mis la question à l'étude.

D'après l'enquête à laquelle s'est livré le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, 845 enfants ne profitent que peu ou même pas de l'enseignement donné dans les écoles. Il y avait donc urgence à compléter les prescriptions de la Loi d'Instruction publique du 15 mai 1906, laquelle prévoyait déjà que l'instruction des enfants arriérés ferait l'objet de mesures spéciales. La nouvelle loi prévoit deux types d'enseignement, l'un pour les villes où des classes spéciales seront ouvertes, l'autre pour les localités de moindre importance, où l'instruction des arriérés sera confiée aux maîtres ordinaires de la classe. On a substitué au terme « enfants anormaux », qui éveille l'idée d'une tare ou d'une infériorité permanente, celui « d'enfants arriérés » qui indique simplement un retard ou un arrêt dans le développement intellectuel ou moral de l'enfant et qui n'en laisse pas moins à sa famille l'espoir de le voir, à la suite d'une éducation spéciale, reprendre sa place dans une classe ordinaire.

Le programme spécial renfermant les instructions nécessaires, l'indication des exercices d'observation et de langage, la place que le chant, la gymnastique, les travaux manuels doivent occuper, montrera comment, par une méthode spéciale, « on conduit l'enfant arriéré de l'éducation du système musculaire à l'éducation des sens, de celle des sens aux idées, des idées à la moralité. »

Voici les principaux articles de la nouvelle loi :

Article premier. — Il est créé dans les centres urbains et les localités où le besoin s'en fait sentir, des classes spéciales pour les enfants atteints d'arriération mentale, qui, tout en étant susceptibles de développement, sont cependant dans l'impossibilité, même temporaire, de suivre avec fruit l'enseignement ordinaire.

Art. 2. — Dans les localités où le besoin d'une classe spéciale permanente n'existe pas, l'instruction des enfants arriérés est confiée aux maîtres ordinaires.

Art. 3. — La demande d'admission à l'enseignement spécial doit être adressée au Département de l'Instruction publique par les parents, ou à leur défaut, par la commission scolaire.

Art. 4. — Le Département de l'Instruction publique statue sur le préavis d'une commission composée de l'inspecteur de l'enseignement primaire, du maître enseignant et du médecin des écoles ou du médecin-délégué dans les communes qui ne sont pas dotées d'un médecin des écoles. Un représentant de la famille est invité à assister à l'examen de l'enfant.

Art. 5. — La classe spéciale ne doit pas réunir plus de vingt élèves.

Art. 6. — Un programme spécial d'enseignement pour les classes d'arriérés sera élaboré. Il doit tendre à permettre aux élèves de rentrer, si possible, dans les classes ordinaires.

Art. 7. — L'enseignement, dans les classes spéciales, est confié à des instituteurs ou à des institutrices qui ont fait preuve d'aptitude pour cet enseignement, et après un stage dans une institution pour enfants faibles d'esprit, ou après avoir participé à des cours normaux.

Art. 8. — Les commissions scolaires surveillent les progrès de l'enfant et renseignent le Département de l'Instruction publique qui décide de son admission dans les classes ordinaires, dès que son développement le permet.

Art. 9. — Les maîtres chargés de la direction d'une classe spéciale reçoivent un supplément de traitement de 300 fr. Dans les autres cas, la rétribution des maîtres est fixée par le Département de l'Instruction publique, après entente avec l'autorité communale.

Nous assistons en ce moment à de nombreuses études sur les anormaux, et la tâche de préparer un programme qui puisse servir de guide sûr dans la grande généralité des cas n'est point chose facile. « On a remarqué que l'activité cérébrale de l'arriéré est autrement orientée que celle du normal, dit M. Vaney, directeur d'école à Paris. L'abstraction, la généralisation seraient fermées pour lui ; il vivrait surtout d'intelligence sensorielle.

« Bien peu d'aptitudes sont restées à leur niveau chez le déficient de l'intelligence. Le retard constaté dans l'une des trois matières de l'examen : calcul, orthographe, lecture, se retrouve dans les deux autres. La baisse peut être plus sensible sur l'une, mais toujours elle existe. La déchéance sur deux des matières n'est jamais assez forte pour entraîner un retard suffisant quand la troisième est restée de niveau.

« Ce qui paraît résulter de toutes les constatations faites par Binet sur les arriérés nettement classés, c'est que toutes les fonctions mentales existent, même celles que l'on qualifie de supérieures comme l'abstraction et le sens esthétique. Seulement, la plupart restent frustes, comme atrophiées. Il faut cependant faire une distinction entre deux types d'écoliers : l'arriéré et l'instable, aussi différents par le caractère que par les aptitudes intellectuelles. »

Ce qui plaît le mieux aux anormaux, et ce qui donne le meilleur résultat, au point de vue du travail à leur demander, ce sont : la plupart des faits ordinaires de la vie pratique, le travail manuel, la lecture. Au contraire, ce qui présente les difficultés les plus grandes, c'est le calcul et la rédaction. Pour les facultés, l'esprit d'observation tient la tête de la liste, et celui d'initiative se trouve au dernier rang.

L. Hz.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — **Société pédagogique neuchâteloise.** — *Assemblée générale annuelle au Champ du Moulin, le samedi 16 septembre 1911 à 9 1/2 h. du matin.* — Malgré le temps d'un pluvieux morne et gris, d'une humeur détestable, plus de trois cents membres de la Société pédagogique neuchâteloise avaient répondu à l'appel du Comité central. La grande salle de l'Hôtel de la Truite était pleine au point que pas une place n'y restait vide. Aussi, M. le Président s'était armé d'une retentissante sonnette qu'il agita avec un bel entrain pour faire cesser l'inévitable brouhaha résultant de connaissances renouvelées ! C'est qu'il y avait plus d'un an qu'on ne s'était revu !

Après une très cordiale bienvenue souhaitée par M. Fritz Hoffmann, président du Comité central à M. le Conseiller d'Etat, Quartier-la-Tente, chef du Département de l'Instruction publique, à MM. les inspecteurs Latour et Blaser, à notre collègue et ami M. Charles Adolphe Barbier, nommé à la suppléance de l'Inspection de la deuxième circonscription, à MM. Béguin, Wasserfallen, Dubois, directeurs des Collèges de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et du Locle, et à tous les participants en général, M. le Président ouvre officiellement la séance par diverses communications, dont voici les deux principales :

1. La Maison Payot, éditeur de l'Almanach Pestalozzi va lancer une édition spéciale pour les Maîtres de l'enseignement primaire et secondaire. A cet effet la dite maison serait heureuse de connaître ce qui paraîtrait utile soit de retrancher, soit à ajouter à l'édition scolaire actuelle. Prière à ceux qui pourraient avoir des idées ou des vœux à émettre de les faire connaître.

2. Il reste encore des brochures du Cinquantenaire à écouler. Comme les membres de la Pédagogique entrés depuis ce temps-là ne la possèdent pas et désireraient peut-être l'avoir, elle sera mise à leur disposition au prix de fr. 1,50. Pour les anciens membres elle reste à fr. 2.

Procès-verbal. — Comme le dernier procès-verbal est celui de la Fête du Cinquantenaire et qu'il est passablement long, l'assemblée décide de ne pas l'entendre, la teneur en étant connue suffisamment. Il y aura ainsi du temps gagné.

Discussion des conclusions du Rapport général sur la formation du Corps enseignant et les moyens de perfectionnement. — L'Éducateur a donné déjà tout au complet, l'état d'avancement de cette importante question et les diverses phases du travail. Enfin, les conclusions, au nombre de treize auxquelles monsieur Strœle, rapporteur général, est arrivé ont été aussi publiées. C'est encore M. Strœle qui par quelques mots pétillants d'esprit taquin, reprend l'introduction de la discussion générale. Il souhaite comme le poète qui disait dans ces deux vers

O Seigneur! ouvrez-moi les portes de la nuit,
Afin que je m'en aille et que je disparaisse!

Il dit encore le machiavélisme du Président central qui a placé sous une couverture rose, d'un rose tendre, un travail aussi ardu alors qu'on devrait trouver sous cette couleur si douce, d'aimables bucoliques ou de gentilles idylles amoureuses! Enfin, il ne réclame pas d'égards dans la discussion des conclusions générales. Il se trouve être à la fois rapporteur général et rapporteur de la section de Neuchâtel. Semblable par la situation à la chauve-souris il dira aux oiseaux :

« Voyez mes ailes, je suis oiseau!

Et au peuple des souris il dira :

« Je suis souris, vive les rats!

Après ce préambule, infiniment goûté, dont ce compte-rendu n'est que le pâle reflet, le rapporteur entre dans le vif de la question.

D'abord dit-il, ne croyons pas que « c'est arrivé » ce que nous voulons. Ne nous faisons pas d'illusions, nos décisions, qui ne sont pas des articles de loi,

n'auront pas d'effet immédiat ; elles seront importantes toutefois car notre devoir est de créer un mouvement d'opinion et nous devons faire comprendre que nous suivons une fausse route et qu'il faut orienter autrement notre enseignement. Il n'y a de doute pour personne — et nous avons la sagesse et la courageuse franchise de le reconnaître, — nous ne sommes pas préparés à notre tâche comme il serait désirable que nous le soyons. Jusqu'ici, le dévouement a suppléé à l'insuffisance de la préparation, mais ce n'est pas assez.

Il nous faut en tous les cas retenir trois principes.

1. Celui de l'école normale unique et obligatoire.

2. Celui du prolongement des études.

3. Celui de l'adoption par opportunisme de tout ce que fera le Département de l'Instruction publique pour obtenir une amélioration. Au Wurtemberg par exemple, où il y a 2.000.000 d'habitants environ, il n'y a que six séminaires où l'on prépare des instituteurs et des institutrices, et n'y entre pas qui veut. Ainsi dans les examens de l'an passé, sur 80 candidats aux études du séminaire 40 ont été acceptés et sur 80 candidates il n'y a eu que 16 admissions. Les études se terminent à 20 ans ; ensuite le jeune breveté, pendant 4 années doit occuper divers postes momentanément et subir des déplacements. Ce n'est qu'à 24 ans qu'il reçoit une nomination définitive. La contre-partie de toutes ces exigences est qu'à 20 ans le traitement du jeune maître ascende à 2000 fr. pour 4000 fr. à 60 ans. Quant à la pension de retraite servie elle atteint les $\frac{2}{3}$ du montant du dernier traitement reçu. Le rapporteur général termine son exposé en demandant que nous sachions être unanimes dans nos idées afin de leur donner la force qui convient et qui est nécessaire à des idées généreuses. De très vifs applaudissements soulignent la péroraison de M. Stroele.

Discussion générale sur les conclusions. — M. Paul Graber, (la Chaux-de-Fonds). Je félicite le rapporteur général pour son bon travail, mais je regrette qu'il se soit laissé distraire par des questions secondaires. Nous demanderons la suppression de plusieurs conclusions qui nous paraissent étrangères à la question. En outre, les conclusions sont cahoteuses, et mal en place. Enfin, pour que nos décisions ne restent pas de platoniques conclusions, mais soient profitables, il faut que nous les changions en propositions que le Comité central sera chargé de suivre jusqu'à réalisation. Sans cela notre travail ne portera jamais de fruit.

M. G. Stroele (Neuchâtel). Je ne demande rien de mieux que l'application immédiate des décisions prises, mais, je ne vois guère le moyen d'y arriver autrement que par la création d'un véritable mouvement d'opinion. Nous ne sommes pas des législateurs ! Je m'en tiens à mes principes généraux, sans du reste m'opposer à un changement dans les conclusions du rapport général.

(La discussion générale est close).

Discussion par conclusion. — Première conclusion. — « La préparation actuelle du Corps enseignant primaire est insuffisante... » (etc.)

M. W. Bailod (Le Locle). Nous nous délivrons, par cette conclusion trop brutale, un brevet d'infériorité à nous-mêmes. Cette conclusion est franchement désobligeante pour ceux qui ont fait notre préparation à laquelle ils ont mis tous leurs soins. Enfin, cette conclusion exercera une mauvaise influence dans le

public qui la connaît par la voie de la presse. N'est-ce pas entreprendre notre propre dénigrement? Plaçons en conclusion 1 celle-ci par exemple:

« Il serait désirable de donner à la préparation professionnelle du Corps
» enseignant primaire une importance beaucoup plus grande. »

M. P. Graber. Si nous savons dire de nous-même une vérité, il y a plus de courage et de vraie grandeur à la reconnaître sans vouloir faire croire que d'une part, tout va bien, et que d'autre part, il faut tout rénover.

M. Stroele. Je maintiens ma conclusion et me déclare pleinement partisan du point de vue de M. Graber. Soyons francs, c'est la meilleure attitude à prendre. Au vote, la proposition Baillod est mise en minorité et la conclusion 1 maintenue dans la forme que lui a donnée le rapporteur général.

(A suivre.)

L. Q.

VAUD. — Compte rendu 1910 du Département de l'Instruction publique et des Cultes. (Suite.) — Concours et nominations. — En 1910 il a été ouvert 122 concours pour nominations d'instituteurs et d'institutrices, de maitresses d'écoles enfantines et de maitres spéciaux. 113 ont donné lieu à une nomination définitive, 5 concours seulement ont été suivis d'un examen.

Cours complémentaires. — Pendant l'hiver 1909-10 ils ont été suivis par 5413 jeunes gens. La discipline a été très bonne. Quant au travail, les élèves y apportent en général du sérieux et de la bonne volonté. Plusieurs, qui en étaient dispensés, ont cependant tenu à les suivre, afin d'augmenter leurs connaissances et de se présenter plus dignement aux examens pédagogiques des recrues.

L'examen du printemps 1910 a été subi par 6469 jeunes gens. Le 30,5⁰⁷ des examinés ont obtenu des notes suffisantes pour la dispense des cours de l'hiver 1910-11. Les connaissances civiques — histoire, géographie et instruction civique — qui, les années précédentes, laissaient à désirer, se sont sensiblement améliorées. Il nous paraît que les efforts des maitres et des élèves devraient se porter désormais plutôt sur la lecture et la composition. Il n'y a pas reculé, en ce qui concerne ces dernières, mais les progrès sont insuffisants si nous voulons nous maintenir au niveau de nos Confédérés.

Cours préparatoires. — Ces cours ont été donnés dans le Canton au nombre de 215 et suivis par 1124 élèves. Ici encore, la fréquentation comme la discipline ont été très bonnes, meilleures même que dans les cours complémentaires. L'attention et le travail y sont aussi plus soutenus; on s'aperçoit, dit le rapport, que l'examen pédagogique approche et que les jeunes gens ont le souci de s'y présenter dans de bonnes conditions.

Examens d'automne. — Ils sont destinés aux jeunes gens qui, pour divers motifs, n'ont pu se présenter aux examens du printemps (cours complémentaires) notamment à ceux qui ne désirent pas suivre ces cours l'hiver suivant. S'y sont présentés 807 jeunes gens, dont 474, soit le 58 % en moyenne, ont été dispensés.

Examens pédagogiques des recrues. — Ils ont eu lieu dans notre Canton du 5 juillet au 25 août 1910, soit pendant 43 jours. Les jeunes gens examinés ont atteint le chiffre de 2656 dont 2052 Vaudois.

La discipline a été excellente. Nos jeunes gens apportent dans ces épreuves de la correction et le désir d'obtenir des notes convenables.

Après avoir constaté qu'en 1909, les notes pour Vaud, comme pour 12 cantons, ont été inférieures à celles de 1908, le compte-rendu du Département ajoute qu'il ne faut pas en conclure à une baisse réelle de l'instruction dans ces cantons. « La différence des moyennes est très faible, et il suffit d'un petit nombre d'élèves retardés pour amener un résultat inférieur et faire descendre un canton de plusieurs rangs.

» La personnalité des experts joue aussi un certain rôle, de même que les instructions qui leur sont données sur la manière d'assigner les notes. Ces dernières années, il nous a paru qu'on était plus sévère et que la note 1 était accordée moins facilement que jadis, surtout pour la composition. — La commission sanitaire peut aussi se montrer plus difficile pour dispenser de l'examen pédagogique certaines recrues, notamment les faibles d'esprit. Tel nous paraît avoir été le cas dans le canton de Vaud en 1909. En effet, la moyenne des dispensés pour faiblesse d'esprit était de 7 ‰ pour l'ensemble de la Suisse et seulement 4 1/2 ‰ pour notre Canton. Si nous considérons les dispenses obtenues par d'autres cantons — dont quelques-uns sont avant nous dans l'échelle pédagogique — nous voyons que Fribourg et Valais ont 7 ‰ de dispensés, Zurich 8 ‰, Berne plus de 9 ‰, Soleure 13 ‰, Glaris 17 ‰, Uri 18 ‰, etc.

» Il ne faut donc pas attribuer une trop grande importance aux résultats d'une seule année, mais considérer plutôt ce qui a été fait depuis 10 ans.

» On peut dire que si notre Canton a avancé d'une manière très sensible depuis 1900, d'autres cantons ont marché plus vite que lui. D'où provient cette marche moins rapide dans la voie des progrès ? Il faut en chercher une cause dans la situation géographique de notre Canton, situation dans laquelle l'émigration et l'immigration jouent un assez grand rôle. »

Le rapport parle ensuite des jeunes gens des districts limitrophes de la France, où la coutume d'envoyer les enfants de 13 à 14 ans comme bergers ou petits domestiques nuit considérablement au développement régulier de leurs connaissances et les met en état d'infériorité vis-à-vis de leurs camarades qui ont suivi normalement leurs classes. D'autres districts, Avenches et Pays-d'Enhaut, souffrent à ce point de vue de l'immigration de familles de la Suisse allemande dont les enfants, après 2 ou 3 ans de fréquentation de nos écoles, sont attribués à notre Canton, lors des examens pédagogiques. Ces enfants arrivent à parler les deux langues, mais ne connaissent à fond ni l'une ni l'autre et ce résultat influe certainement sur leurs notes au recrutement. On a calculé que pour plus d'une commune du district d'Avenches, le 70 ‰ des élèves appartenait à la langue allemande, ce qui explique le 11 ‰ de mauvaises notes pour Avenches et 9 ‰ pour le Pays-d'Enhaut, alors qu'il est de 0 ‰ pour d'autres districts.

Mais il est d'autres causes encore à ce déficit, et pour mieux les trouver, le rapport du Département examine les 4 branches pour lesquelles des notes sont assignées au recrutement.

1. *Lecture.* — Du 8^e rang en 1900, nous sommes descendus au 14^e. Et pourtant il n'y a pas de recul, car il y a 10 ans, nous avons 87 ‰ de bons résultats, et aujourd'hui 89 ‰. Nous n'avons pas progressé suffisamment pour cette branche.

2. *Composition.* — Du 10^e rang en 1900, nous passons en 1909 au 13^e. Nos bonnes notes qui étaient de 67 % en 1900, sont aujourd'hui de 76 %. Nous avons progressé de 9 %, mais comme pour la lecture, nous avons marché moins vite que nos Confédérés.

3. *Calcul.* — Ici, les résultats sont satisfaisants. Du 11^e rang en 1900, nous passons au 7^e en 1909. Augmentation des bonnes notes 9 %, comme pour la moyenne de la Suisse.

4. *Connaissances civiques.* — Du 8^e rang, nous passons au 2^e. Augmentation des bonnes notes 14 %. Il y a donc amélioration très sensible.

En résumé, nous avons progressé pour les connaissances civiques, conservé notre rang pour le calcul; mais tout en ayant avancé, nous nous sommes laissé devancer par d'autres cantons pour la lecture et la composition.

Comment faire pour arriver à mieux? Une partie de la tâche incombe aux cours complémentaires et l'autre à l'école. Les cours complémentaires peuvent développer le jeune homme en ce qui concerne l'arithmétique et les connaissances civiques. Quant à la lecture et à la composition, vu le peu de temps dont on dispose aux cours, il est difficile d'obtenir davantage. C'est à l'école qu'il appartient de faire un effort sérieux dans ce sens. Le Département a fait délivrer un vocabulaire au degré intermédiaire et une grammaire nouvelle va être élaborée pour le degré moyen et supérieur. Il faudra exiger des travaux de rédaction plus nombreux avec corrections plus soignées, et donner une plus grande attention à la lecture, déjà dès l'âge de 7 ans, époque où cette branche est trop souvent négligée.

« Ainsi faisant, conclut le rapport du Département, en groupant toutes les bonnes volontés, en unissant tous les efforts, en redoublant de vigilance, les progrès désirés s'accompliront pour le plus grand bien de nos enfants et pour faire honneur aux sacrifices que notre Canton s'impose dans le domaine de l'instruction publique. »

Pépinières scolaires. — Le compte-rendu du Département reproduit en partie l'excellent rapport de M. Badoux, inspecteur forestier, présenté à la Société vaudoise des forestiers en 1910. Comme nous avons résumé déjà ce travail dans l'*Educateur* (voir p. 4 et 5, n° 1 de cette année), nous n'en dirons rien ici.

Pensions de retraite. — A la fin de 1910, le nombre des bénéficiaires de cette pension était de 538, dont 59 orphelins.

Le montant des pensions payées s'élève à fr. 251 091,27; celui des contributions versées par le personnel enseignant à fr. 51 509,76.

Des pensions ont été accordées à 31 personnes. Ont pris fin les pensions de 27 bénéficiaires. En 1909, ces chiffres étaient respectivement de 43 et de 44.

(A suivre.)

H. GAILLOZ.

*** **Choses et autres.** — Il y a des privilégiés; tels sont ceux qui ont assisté à la réunion annuelle des Ecoles du dimanche du canton de Vaud, le lundi 18 septembre à Nyon. Sans cependant être directement pour eux, les instituteurs et institutrices qui étaient présents (ils étaient nombreux) auront pu en faire leur profit et en retirer des indications pratiques, et utiles. On a parlé du *Respect et de l'enfant*. M. Bornand, pasteur à Moudon, chargé de présenter un

travail sur cette question l'a fait d'une façon élevée et avec un sentiment profond. Il y a dans ce travail des richesses, des forces à puiser pour parents et éducateurs. Ce rapport devant être imprimé prochainement, nous en recommandons vivement la lecture à tous les membres du corps enseignant. « Le conférencier a parlé, avec beaucoup de justesse, du manque de respect chez l'enfant, comme provenant de l'ignorance de ce petit être et de la nécessité de le reprendre avec douceur, de le guider avec bonté et de l'enseigner surtout par notre exemple. Après avoir montré les éléments constitutifs du respect, l'orateur nous a conduits dans tous les domaines où le respect doit être observé, et le domaine est grand puisqu'il s'étend à tout et à tous. Le respect de la religion, de ses parents, de la vieillesse et du malheur; le respect aux supérieurs comme à toute personne qui en est digne. L'enfant apprendra également à respecter les choses, à commencer par le drapeau de la patrie qui flotte si fièrement, les œuvres d'art qui sont le fruit d'un long labeur, les objets journaliers même dont il ne peut se passer et dont l'utilité fait le prix.

Il apprendra à respecter la maison paternelle, en évitant le bruit, le désordre, les mauvaises tenues; les lieux de culte et jamais il n'y entrera sans se découvrir; la maison d'école et tous les objets qui servent à l'enseignement. Il s'habituerà aussi à respecter la mort et à se découvrir devant un convoi funèbre qui passe dans la rue. Enfin, et c'est là la conclusion qui résume tout, il faudra apprendre à l'enfant à se respecter lui-même et par là même à se faire respecter. On se plaint généralement du manque de respect de l'enfant, mais je vous le demande, comment voulez-vous qu'il en ait dans un monde qui en a si peu? L'enfant est journellement témoin d'actes de sabotages, sabotage des choses publiques, des lois, des principes les plus sacrés, de la famille, du prochain, des vieilles et saines traditions. La meilleure leçon est celle que l'on donne par son propre exemple. Soyons donc respectueux et les enfants le deviendront peu à peu! Educateurs conscients du devoir, une belle tâche est ouverte devant vous. A l'œuvre et bon courage!

(A suivre).

A. DUMUID.

BIBLIOGRAPHIE

La septième édition de *L'Education en Suisse* vient de paraître. (Septième année, 1911) dans toutes les librairies et à l'Administration, 18, Péliisserie, Genève.

Nous nous faisons un plaisir de signaler cet ouvrage qui renseigne si exactement sur toutes les institutions d'éducation publiques et privées de notre pays. C'est un guide excellent et sûr, dont le texte est toujours mis à jour avec soin, et qui a déjà rendu de grands services à notre pays en faisant connaître en Suisse et à l'étranger nos nombreuses et excellentes institutions d'instruction.

Le volume de cette année débute par un aperçu, dû à la plume de M. F. Guex, sur le canton de Zurich au point de vue scolaire, qui donne une idée très complète de l'organisation scolaire d'un canton suisse. Puis un article sur l'enseignement des sciences naturelles, indique les vues modernes de cet enseignement tel qu'il est institué de nos jours dans de nombreux instituts.

En résumé, cet Annuaire, qui se présente d'ailleurs sous une forme attrayante, rendra service à toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation et à l'instruction publique ainsi qu'à celles qui sont chargées de faire le choix d'une carrière pour des jeunes gens des deux sexes.

PARTIE PRATIQUE

Degré supérieur.

MON CAHIER D'ÉCRITURE (suite).

Voir nos 18, 20, 24, 26 et 32 de l'*Educateur*.

Page 16.

En titre, écriture moyenne, entre les lignes 3 et 4 : Circulaire. Sur la 7^e ligne à droite : Lausanne, le octobre 1911. Sur la 9^e ligne à gauche : MM. Texte dès la 11^e ligne : L'envoi de la présente a pour but de vous annoncer que nous venons de créer, en cette ville, une nouvelle maison de confections pour hommes.

Nous nous sommes assurés du concours de coupeurs expérimentés et pouvons vous garantir que tous nos articles, dont la fabrication est confiée à des ouvriers de tout premier ordre, se distingueront autant par le goût et la solidité que par la modicité des prix.

Une longue pratique dans le commerce des draps et du vêtement nous met à même de ne redouter aucune concurrence.

Notre voyageur, M. Agénor Launay, prendra prochainement la liberté de vous faire nos offres de services les plus avantageuses.

Sur la dernière ligne : Darthenay, frères.

Page 17.

En titre, entre les lignes 3 et 4 : Envoi d'un prix-courant. 7^e ligne, à droite : Genève, le octobre 1911. 9^e ligne : A Monsieur L. Emery, négociant à St-Prex. 11^e ligne, à gauche : Monsieur. Texte dès la 13^e ligne : Je prends la liberté de solliciter votre bienveillant appui pour la maison de commerce de gros que je viens de fonder en cette ville, et qui a pour spécialité les denrées coloniales que je tire directement des lieux de production. Je recommande à votre attention mon prix-courant, joint à la présente,

Si vous pouvez m'honorer de vos ordres, soyez certain, Monsieur, qu'ils seront toujours exécutés avec la plus grande ponctualité et une extrême célérité.

Veuillez encore prendre note que mes factures bénéficient d'un rabais de 3 % pour paiements à trois mois et de 5 % à 30 jours.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très dévoué.

FRANCIS PORTIER.

Page 18.

Ecriture moyenne, entre les lignes 3 et 4 :

Compte de caisse. — *Dès la huitième ligne : Etablissez le compte de caisse de M. Pierre Deschamps, agriculteur à Ecublens pour le mois de septembre 1911. Le 1^{er} septembre, en caisse fr. 278.10. Le 2, payé 97,5 m² planches à fr. 2.80 le m². Le 4, vendu 14 sacs de blé de 98 kg. à fr. 20,25 le q. Le 6, payé 15 journées de charpentiers à fr. 5,80 par jour et une note de fr. 19,20 pour diverses fournitures. Le 8, reçu le prix de 1109,8 kg. de lait à 0,195 le kg. Le 12, payé impôts et assurances fr. 115,64. Le 15, vendu 15 ddal. de pommes de terre à fr. 1.60 le ddal. Le 25, livré au domestique Jean fr. 50. Le 28, vendu 62 l. eau-*

de-cerise à fr. 2.20 le l. Le 29, reçu à compte sur vente de la récolte de vin fr. 1200. Le dit, placé à la Caisse d'épargne fr. 1000. Le 30, payé dépenses de ménage du mois fr. 167.50.

Page 19.

Cette page sera préparée pour recevoir la solution du compte précédent.

Entre les lignes 3 et 4 :		Compte de caisse.	DOIT	AVOIR
1911		7 ^e ligne.	F. C.	F. C.
Septembre	1.	En caisse à ce jour	278 10	
»	2.	Payé 97,5 m ² planches à fr. 2.80		273 —
»	4.	Vendu 14 sacs blé de 98 kg. à fr. 20,25 le q.	277 83	
»	6.	Payé 15 journées de charpentiers à fr. 5,80		87 —
»	6.	Fournitures diverses		19 20
»	8.	Reçu pr. 1109,8 kg. lait à fr. 0,195 le kg.	216 41	
»	12.	Payé impôts et assurances		115 64
»	15.	Vendu 15 ddal. pommes de terre à fr. 1.60 le ddal.	24 —	
»	25	Livré au domestique Jean		50 —
»	28	Vendu 62 l. eau-de-cerise à fr. 2.20 le l.	136 40	
»	29	Reçu à compte sur récolte de vin	1200 —	
»	29	Placé à la Caisse d'épargne		1000 —
»	30	Payé dépenses de ménage du mois		167 50
»	30	Pour balance, solde en caisse		420 40
Sommes égales fr.			<u>2132 74</u>	<u>2132 74</u>

GÉOGRAPHIE

La Tripolitaine.

LIMITES. — La Tripolitaine s'étend entre la Tunisie à l'ouest et l'Égypte à l'est. Au nord elle est baignée par la Méditerranée sur une longueur de 1500 km. Elle est limitée au sud par le désert du Sahara.

CÔTES. — Le littoral méditerranéen est semé de récifs et de bas-fonds ; il est peu favorable à la navigation. Les meilleurs mouillages sont ceux de *Tripoli* et de *Benghazy*. Il y a des refuges à *Misraha*, *Dernah* aux îles *Folfelli* et *Bomba*. La côte est basse près de Tripoli, rocheuse au cap *Tajoura*, semée de sables et de lagunes sur le golfe de la *Sidre*.

RELIEF. — La Tripolitaine est comme le vestibule du Sahara par ses déserts de sable, ses plateaux rocaillieux, ses oasis, seules parties habitées en dehors des villes. Au nord-ouest, la chaîne des monts *Ghârian* (1200 m.) rejoint par des collines de sable le massif de l'*Atlas* et se rattache à l'est à deux chaînes parallèles, les *Haroudj*. Une autre chaîne plus escarpée se dresse dans la *Cyrénaïque* et entoure le plateau de *Barka*.

Eaux. — L'absence de cours d'eau est un fléau pour le pays ; les sources sont rares ; l'eau est fournie par plus de huit mille puits et par de vastes citernes où l'eau est conservée. Dans la *Cyrénaïque* il y a pourtant des sources d'eaux vives

qui jaillissent des rochers et fécondent ce plateau, le mieux cultivé et le plus riche de tout le pays.

CLIMAT. — En général chaud et sec. Sain et salubre sur le plateau de Barka. Dans les oasis, il est brûlant l'été, froid l'hiver, sujet à des variations brusques, insupportable quand souffle le sirocco. Pluies peu abondantes et seulement entre octobre et mai ; ouragans fréquents.

PRODUCTIONS. — *Minéraux* : sel marin et natron. *Végétaux* : blé, orge, maïs, henné, safran, garance, dattier, oranger, figuier, citronnier, amandier, olivier, pêcher, vigne. *Animaux* : moutons, chèvres, ânes, chameaux, volaille ; peu de lions et de panthères, beaucoup de chacals, serpents, vautours, cigognes, outardes, cailles, perdrix. La mer fournit des rougets, des thons et des éponges en grande quantité.

INDUSTRIE. — Elle se borne aux objets de première nécessité : nattes, tissus de laine, tapis, cuirs, etc., et aux essences et parfums de Tripoli.

COMMERCE. — Le commerce maritime est entièrement aux mains des Européens. Il s'élève annuellement à 22 millions de francs. *Importations* : cotonnades, fers, aciers, quincailleries. *Exportations* : alfa, plumes d'autruche, ivoire, huile, poudre d'or, encens, natron (qui sert à la fabrication des savons).

POPULATION. — Sur une superficie totale de 1 033 350 km², on ne compte guère plus d'un million d'habitants. Ce sont des Arabes, des Berbères, des Maures, des Nègres, des Juifs, des Turcs, des Maltais. Il y a environ 2000 Européens presque tous Italiens.

HISTOIRE. — La région Tripolitaine formait autrefois la partie orientale du territoire de Carthage. Après la seconde guerre punique (201 av. J.-C.) les Romains l'abandonnèrent aux rois de Numidie, et, quand ceux-ci disparurent, la réunirent à la province romaine d'Afrique.

Au VII^e siècle, le littoral tripolitain tomba au pouvoir des Arabes. Plus tard il fut conquis par le roi de Tunis. Les Espagnols s'en emparèrent en 1510 ; Charles-Quint le céda en 1530 aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui le gardèrent jusqu'en 1551. Les Turcs le leur enlevèrent à cette époque, et il devint un pachalick de l'empire ottoman. Mais la domination turque fut plus apparente que réelle et la Tripolitaine repassa bientôt sous la domination de la régence de Tunis.

Dans les 17^e et 18^e siècles, la France dut intervenir à plusieurs reprises pour réprimer les déprédations des pirates tripolitains.

Enfin, en 1835, une flotte turque vint mouiller devant Tripoli et occupa cette ville sans résistance. La Tripolitaine redevint une province de l'empire ottoman.

Le sera-t-elle encore longtemps ?

(D'après l'*Afrique* de L. LANIER).

GYMNASTIQUE

L'*Educateur* commence aujourd'hui la publication d'une série de leçons modèles de gymnastique composées d'après le nouveau manuel fédéral dont l'édition française doit paraître prochainement. Ces leçons préparées pour le cours fédéral de Neuchâtel nous ont été aimablement remises par leurs auteurs : MM. les pro-

fesseurs de gymnastique Hartmann à Lausanne et Richème à Neuchâtel. Elles rendront sans doute service à bon nombre de nos lecteurs.

LEÇONS DE GYMNASTIQUE (EN PLEIN AIR)

Classe mixte de campagne. — Elèves de 11 $\frac{1}{2}$ à 13 $\frac{1}{2}$ ans.

Marche, évolutions et exercices d'ordre simples.

Effet général modéré.

Education du rythme.

Placement sur un rang par ordre de grandeur : Garçons les premiers, les jeunes filles à la suite.

Rompre et reformer le rang sur un autre endroit de l'emplacement.

Règles de la position de GARDE A VOUS pour les garçons et d'ATTENTION pour les jeunes filles.

Position de repos.

Alignements : à droite, à gauche, sur le centre. Aussi en faisant avancer (de 3 pas) le groupe de tête.

Contremarches diverses.

Numéroter par 2.

A droite — droite, puis les numéros 2 se placent à la gauche (ou à la droite) des numéros 1.

Numéroter par 3.

A droite — droite, puis les numéros 2 et 3 vont se placer à gauche (ou à la droite) des numéros 1.

Numéroter par 4.

Par groupes tournez à droite — Marche! ($\frac{1}{4}$ de conversion pour former la colonne de marche).

Une fois placés par 2, par 3 ou par 4 : Pas cadencé. Changement de direction de la colonne de marche. Pas raccourci. Marcher en arrière.

Arrêter la colonne. Faire prendre les intervalles (ouvrir la colonne) sur la gauche, sur la droite ou sur le centre.

Mouvements des membres supérieurs et inférieurs dans des attitudes variées.

Développement symétrique du corps.

Rectification des mauvaises attitudes.

Ampliation du thorax.

Indépendance des mouvements.

1. Mains à la poitrine. 2. Lancer les avant-bras de côté. 3. Tourner les paumes dessus. 4. Bras en haut. 5. Mains à la nuque. 6. Mains aux épaules. 7. Mains aux hanches et se soulever sur la pointe des pieds. 8. Fléchir les jambes. 9. Fléchir les jambes à fond. 10. Demi-extension des jambes. 11. Tourner la tête à gauche. 12. Tourner la tête à droite. 13. Regard en avant. 14. Fléchir les jambes à fond. 15. Extension complète des jambes avec élévation sur les pointes. 16. Reposer les talons et mains en bas.

Poser les jambes alternativement en avant, en arrière et de côté en levant les bras en avant, en haut et de côté.

Idem, en fléchissant la jambe stationnaire.

Poser les jambes dans les directions en avant, en arrière et de côté, fléchir la jambe déplacée au 2^{me} mouvement, tendre, puis position normale. A combiner avec les exercices de bras ci-dessus (exercices correctifs).

Acquérir le sens de l'équilibre et combattre le vertige.

Exercices d'équilibre. — Lever les jambes en avant, de côté et en arrière, avec mouvements de bras et inclinaison du corps.

Marcher sur une perche placée horizontalement ou inclinée.

Exercices de lancer. — Pour les garçons : Jet de la pierre (avec et sans élan) simultanément. Pour les jeunes filles : Lancement de balles.

Suspensions et appuis par les mains.

Ampliation plus marquée du thorax. Souplesse du corps.

Prise à la poutre horizontale. Suspension et station faciale oblique :

Lever les jambes alternativement.

Fléchir les bras et tendre (plusieurs fois).

Etant en suspension, fléchir à la station faciale oblique en avant : Lever les jambes alternativement.

Etant en suspension et station faciale oblique : Lever une jambe, puis fléchir les bras et les jambes en conservant la jambe levée, baisser la jambe.

Mains sur la poutre, marcher en arrière à la suspension et station dorsale oblique et retour.

De la station faciale latérale, passer de l'autre côté de la poutre (par-dessus la planche placée en bas) à la station dorsale.

Mains sur la poutre et pieds posés sur la planche inférieure. Sauter à l'appui, descendre en arrière.

Idem, en plaçant un pied sur la planche.

Sauter à l'appui sans poser les pieds sur la planche.

De la station transversale gauche, prises radiales (gauche devant), passer par-dessus la planche (entre la poutre supérieure et la planche), à la station transversale droite. Idem inverse pour retour à la station de départ.

Pour les garçons seulement : De l'appui changer la prise et tourner en avant à la station.

Poser les mains sur la planche et marcher en arrière à l'appui couché facial, puis lever les jambes alternativement.

De l'appui couché facial, fléchir les bras et les tendre plusieurs fois.

Etant en appui couché facial : Fléchir, lever les jambes alternativement.

» » » Lever une jambe, fléchir et tendre les bras en conservant la jambe levée, puis baisser la jambe.

De l'appui couché facial, 1/4 de tour en lâchant une main à l'appui couché costal (le bras libre est levé de côté ou en haut).

Pour les garçons, lever une jambe en étant en appui couché costal, — de côté.
Etant assis sur la planche avec prise renversée, marcher en avant à l'appui couché dorsal, lever les jambes alternativement.

Courses. Sautillements. Danses. Jeux impliquant l'action de courir.

Effet général plus violent sur la respiration et la circulation.

Effet hygiénique plus intense. Applications utiles.

Pas de course. Sautillements sur place : pieds joints, pieds écartés, une jambe en avant, une jambe croisée. Sautillements, une jambe en avant et changer de jambe. Aussi avec jambes croisées, sauter de la station normale à la station écartée et vice versa.

Pour les garçons : Course de vitesse, parcours 50 à 60 m. ; départ individuel, aussi 2 élèves à la fois, puis par groupes de 3 ou 4 élèves.

Pour les jeunes filles : Pas changé, Kreuzer, Polka.

Jeux.

Le ballon passé en arrière. Carrousel. Tape dos. Jour et nuit. Deux, c'est assez ; trois, c'est trop. La palette, etc.

Mouvements du tronc : flexion, extension, mouvements latéraux et torsion.

Exercices s'adressant plus spécialement aux muscles du dos et de l'abdomen, et ayant pour effet d'effacer les épaules, de les fixer, d'ouvrir la poitrine et d'effacer le ventre.

Fléchir le corps en avant, de côté, en arrière, le tourner à gauche et à droite, l'incliner en avant, en station normale et en station écartée. Aussi fléchir le corps en avant et en arrière, dans la position d'un pas en avant. Combiner avec mouvements de bras, mains aux hanches, aux épaules, à la nuque et à la poitrine. Aussi en tendant les bras de côté ou en haut.

Sauts variés de pied ferme et avec élan. — Jeux gymnastiques impliquant le saut.

Dépense maxima d'énergie. Effet hygiénique intense. Application pratique aux sauts d'obstacles.

Saut en longueur sans élan, 90 cm. à 1 m. (filles, 80 cm.).

Saut en longueur avec élan et pose facultative, 1^m75 à 1^m90 (filles, 1^m50).

Saut en hauteur sans élan par-dessus un obstacle, 45 à 50 cm. (filles, 40 cm.).

Idem avec élan et pose facultatifs, 55 à 60 cm. (filles, 50 cm.).

Pour les garçons : Course d'obstacles. Gymnastique appliquée.

Pour les jeunes filles : Sauter à la corde. Passer sous la corde qui est tournée, aussi sauter une ou deux fois et partir.

Exercices respiratoires. Marches lentes.

Combattre l'essoufflement et les palpitations et apprendre à respirer.

Inspiration et expiration nasales avec mouvements de bras. Marcher lentement.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecoles primaires

Places au concours

Mesdames les institutrices et MM. les instituteurs non placés, disposés à desservir provisoirement, jusqu'au printemps 1912, l'un des postes ci-après désignés, sont priés d'adresser leurs offres de service au Département de l'Instruction publique, 1^{er} service, avant le 10 octobre à 6 heures du soir, en mentionnant les places pour lesquelles ils se font inscrire et la date de leur brevet définitif ou provisoire.

1. **Ferreyres**. — Instituteur, fr. 1600 par an et autres avantages.
2. **Donatyre**. — Instituteur, fr. 1600 par an et autres avantages.
3. **Arzier-le-Mulds**. — Institutrice, fr. 1000 par an et autres avantages.
4. **Oron-la-Ville**. — Institutrice, fr. 1000 par an et autres avantages.
5. **Ormont-Dessus**. — Institutrice, fr. 1000 par an et autres avantages.
6. **Ballaigues**. — Institutrice, fr. 1000 par an et autres avantages.
7. **Oleyres** — Institutrice frœbelienne et de travaux à l'aiguille. Traitement, fr. 750 par an, logement, eau et chauffage central gratuits.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Collège classique cantonal

Baccalauréat 2^e session.

Lundi 16 octobre, à 9 heures : Inscription des candidats et début des examens.

Un concours est ouvert en vue de la nomination de :

Un gardien de musée au Palais de Rumine.

Un garçon des laboratoires de géologie et de minéralogie de l'Université.

On peut prendre connaissance des avantages et obligations de ces postes au Département de l'Instruction (2^{me} service).

Adresser les offres par écrit au dit Département, avant le 10 octobre, à 6 h. du soir.

NOMINATIONS

Dans sa séance du 25 septembre 1911, le Conseil d'Etat a nommé :

M. Marius Lacombe, professeur, en qualité de directeur de l'Ecole d'ingénieurs ;

M. Hermann Beitzke, en qualité de professeur extraordinaire d'anatomie pathologique, à l'Université ;

M. Albert Ferrier, en qualité de professeur extraordinaire de physique, à l'Université ;

M. Jules Cochand, en qualité de professeur extraordinaire de mécanique industrielle, à l'Université, école d'ingénieurs ;

M. Numa Rochat, en qualité de maître de branches commerciales aux écoles de commerce, d'administration et de chemin de fer.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.



Caoutchouc



Pardessus

Nous rappelons à MM. les membres de la S. P. V. l'escomptespécial de

10%

Sports

sans aucune majoration, nos prix modérés sont tous marqués en chiffres connus.

MAISON MODÈLE, LAUSANNE

Maier & Chappuis, Rue du Pont.



Complets



Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖEBEL, BASEL

Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche. D. V. 93 g.

Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIENIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPPA successeur
GENÈVE

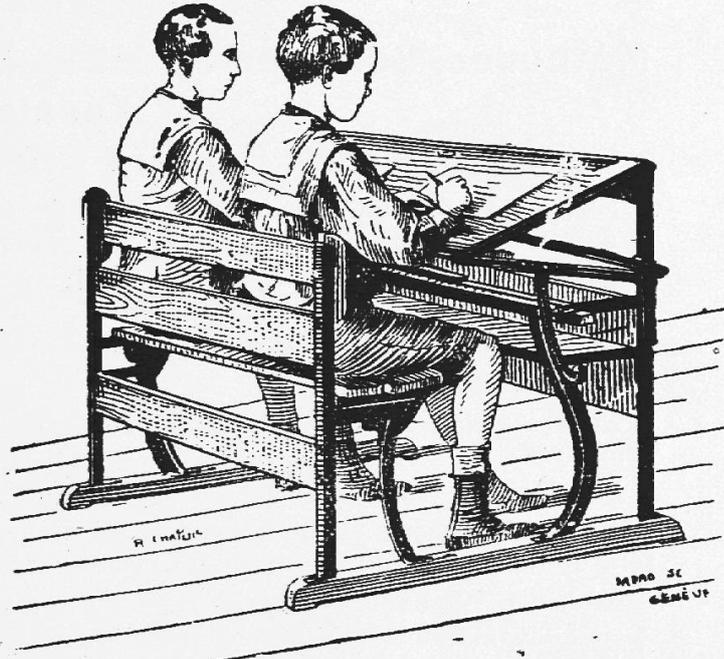
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

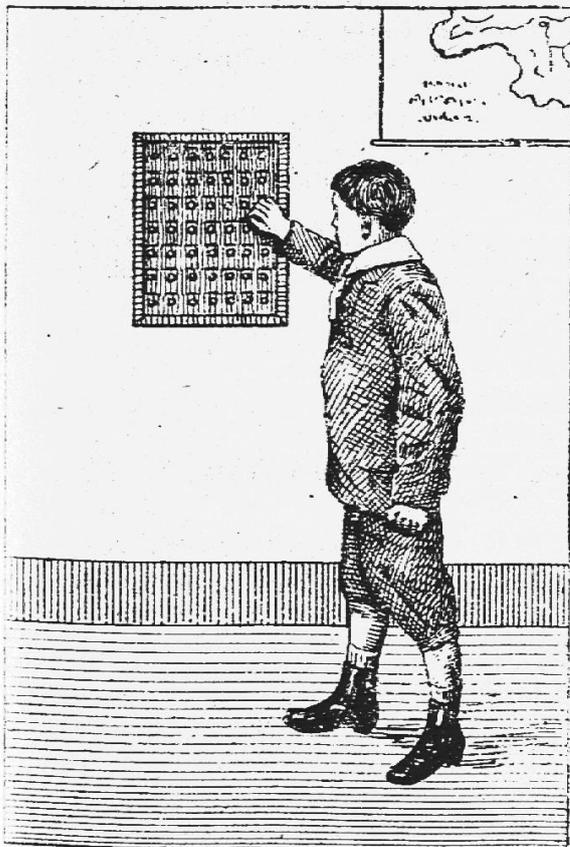
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

**Recommandé
aux autorités scolaires.**

**Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.**

Prix du coffre-fort : 65 francs.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

Spécialité d'Ouvrages d'Enseignement Musical

Méthodes, Solfèges et toute Musique Instrumentale et Vocale

Orchestre - Fanfare - Harmonie - Chorale

Fétis, F. J. Manuel des Compositeurs, Directeurs de musique, Chefs d'Orchestre et de musique militaire. fr. 8.—

Maréchal, H. et Parès, G. Monographie universelle de l'Orphéon, Sociétés Chorales, Harmonies, Fanfares. fr. 3.50

Reuchsel, A. L'Art du Chef d'Orphéon (le codex des Sociétés malades; le Vademecum des autres.) fr. 3.—

Roger-Ducasse. Ecole de la dictée, 400 exercices gradués à l'usage des écoles primaires. fr. 3.—

Humbert, G. Notes pour servir à l'étude de l'histoire de la musique. fr. 2.50

Kling, H. Théorie élémentaire et pratique de l'art du Chef d'Orchestre, du Directeur de musique d'harmonie, de fanfare et de Société Chorale. fr. 1.—

Kælla, G. A. Exercices de chant, adoptés au Conservatoire de musique. fr. 2.—

» Théorie de la musique, adoptée au Conservatoire de musique. fr. 1.—

Pilet, W. Théorie élémentaire de la musique et premiers principes de l'harmonie. fr. 1.—

Lauber, L. Cours complet de Solfège, pratique et gradué, en 2 cahiers fr. 1.—

» A. B. C. de la musique, contenant les notions élémentaires de l'enseignement musical, d'après les principes de la méthode Frœbel. fr. 1:50

Masset, H. Exercices de chant, méthodiquement gradués (3^{me} édition) fr. 2.50

Dureau, Th. Cours théorique et pratique d'Instrumentation et d'Orchestration, à l'usage des Sociétés de musique instr., Harmonies et fanfares.

1^{er} Vol. Instrumentation, fr. 8.— ; 2^{me} vol. Orchestration. Fanfares, fr. 7.—

Soullier Ch. Dictionnaire complet de musique. fr. 2.50

Mayor, Ch. — **A Prima Vista**, solfège choral pour voix d'hommes, avec exercices de lecture à vue, 1^{re} partie : comprenant 30 chœurs (sans paroles) dans es tonalités majeures jusqu'à 3 dièzes et 3 bémols, avec modulations aux tons voisins (préparation aux concours). fr. 1.35

2^e partie : comprenant des chœurs plus développés, dans toutes les tonalités, avec modulations aux tons éloignés et emploi des mesures simples et composées. (En préparation.)

Bayer, J. Manuel de Pédagogie musicale pratique.

1^{er} vol. : Pédagogie orale. — Leçons au tableau noir, fr. 4.—

2^{me} vol. : Pédagogie écrite. — Compositions écrites, fr. 5.—

» Vade-Mecum du Directeur de Sociétés Chorales, fr. 4.—

Combarieu, J. Le Chant Choral; cours élémentaire et moyen à l'usage des écoles primaires, fr. 1.50

Marcaillhou, G. L'art de composer et d'écrire la musique légère (danses) fr. 5.—

Declercq. Cours pratique de transposition, d'accompagnement et de lecture à vue à l'usage de tous les musiciens, fr. 4.—

Berger, A. Théorie scientifique du violon, fr. 3.50

Kœckert, G. Les principes rationnels de la technique du violon, fr. 2.45

Berthoud, E. Cours pratique de gymnastique spéciale des doigts, du poignet et du bras pour faciliter l'étude du violon, fr. 2.70

FÆTISCH Frères (S. A.) Editeurs

Lausanne — Vevey — Neuchâtel — Paris.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — N° 41

LAUSANNE — 14 octobre 1911.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REQUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Editions classiques ATAR, Genève

VIENNENT DE PARAÎTRE :

- Appuhn, Charles*, prof. **Eléments de morale sociale**. 1 vol. in-16, 230 pages
fr. 2.—
- Appuhn, Charles*, prof. **Lectures de morale personnelle**. Vol. in-12, 280 pages.
fr. 2.—
- Brisset, L.* **Sciences physiques et naturelles**. 1 vol. in-16, 456 pages ; nombreuses illustrations.
fr. 2.50
- * *Carnoy, H.*, prof. **Le docteur Cornélius**. Voyages, aventures et mésaventure d'un savant chez les Sioux. Illustré par P. Kauffmann.
fr. 3.50
- Denis, Jules*. **Manuel d'enseignement antialcoolique**. Vol. in-16, cartonné illustré de 77 figures et de 8 planches lithographiques, nouv. édition.
fr. 2.—
- Lacabe-Plasteig*. **Géométrie expérimentale** appliquée aux travaux de la femme. Coupe, Couture, Dentelle, Dessin, Ouvrages de fantaisie. 1 vol. 250 pages ; nombreuses illustrations.
fr. 3.—
- L'Homme, Mme*. **Cours de travail manuel**. Coupe, Couture, Lingerie, Modes Travaux d'Art. Vol. in-16, 220 pages ; nombreuses illustrations.
fr. 2.—
- Malapert-Paulin*, prof. **Leçons de philosophie**. Tome I : Psychologie. 1 vol. in-8, 490 pages.
fr. 5.—
- Malapert-Paulin*, prof. **Leçons de philosophie**. Tome II : Morale, Logique Métaphysique. 1 vol. in-8, 590 pages.
fr. 5.—
- Marti et Mercier*. **Livre de lecture** à l'usage des écoles primaires de Genève degré supérieur. 106 illustrations.
fr. 3.—
- Massoulier, Pierre*, prof. **Cours de chimie**. Tome I. 1 vol. de 300 pages nombreuses illustrations.
fr. 2.75
- Massoulier, Pierre*, prof. **Cours de chimie**. Tome II. 1 vol. de 420 pages ; nombreuses illustrations.
fr. 3.50
- Mermet, A.*, prof. **Exercices pratiques de chimie**. Tome I 1 vol. in-8 de 800 pages avec 378 figures.
fr. 9.—
- Mermet, A.*, prof. **Exercices pratiques de chimie**. Tome II. 1 vol. in-8 de 900 pages ; nombreuses illustrations.
fr. 9.—
- Pellat, H.*, et *P. Sacerdote*, prof. **Cours de physique**. Tome I. 1 vol. in-8 400 pages ; nombreuses illustrations. Notions préliminaires et pesanteur ; équilibre des liquides et des gaz ; chaleur.
fr. 3.50
- Pellat, H.*, et *P. Sacerdote*, prof. **Cours de physique**. Tome II. 1 vol. in-8 550 pages ; nombreuses illustrations. Optique, électricité et magnétisme.
fr. 4.—
- Pellat, H.*, et *P. Sacerdote*, prof. **Cours de physique**. Tome III. 1 vol. in-8 420 pages ; nombreuses illustrations. Chute des corps, Unités, Notions de thermodynamique, Changements d'états, Généralités sur les mouvements vibratoires Phénomènes périodiques en acoustique, optique et électricité.
fr. 3.50
- Roy, Mme*, prof., et *Malapert*, prof. **Psychologie appliquée à la morale et à l'éducation**. 1 vol. in-8, 272 pages.
fr. 3.50
- * Fait partie de la Collection « MA JOLIE BIBLIOTHÈQUE ».

Envois franco par retour du courrier.

BRASSERIE SPINNLER MORAT

Grands jardins ombragés avec belle vue sur le lac, pour écoles et sociétés.

On accepte des pensionnaires. Prix de pension, chambre comprise

H 2799 F

Fr. 4.50.

Librairie Payot & Co., Lausanne.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES

- Henri Sensine.** Grammaire élémentaire de la langue française, fr. 1.25
— Grammaire concrète de la langue française avec la collaboration de M. Jean Bonnard. fr. 2.50
- E. Küpfer.** Eléments d'Instruction [civique à l'usage des Ecoles Secondaires du Canton de Vaud, fr. —.90
- J.-B. Maillard.** Résumé de Grammaire anglaise, fr. 0.70
- Ouvrages adoptés pour les Ecoles secondaires par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.**
- Henri Sensine.** L'emploi du temps en français ou le mécanisme du verbe. Méthode à l'usage des étrangers, avec 95 exercices pratiques. 6^{me} édition revue et augmentée, fr. 2.—
- Constant Dutoit.** Cours élémentaire de Physique à l'usage de l'enseignement secondaire, avec 190 figures fr. 2.50
- Ami Simond.** Les Verbes français conjugués sans abréviation fr. — .75
- Spreng-Sautebin.** Géographie Economique de la Suisse, illustrée de 30 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques en noir et en couleur fr. 2.—
- Paul Maillefer.** Abrégé d'histoire générale à l'usage de l'Enseignement secondaire et primaire supérieur. Ouvrage illustré de 100 gravures en noir et de 8 cartes en couleur. fr. 2.50
- Docteur Albert Barraud.** Les oreilles de nos enfants. Résultats de l'examen oto-rhino-laryngologique des enfants des Ecoles primaires de Lausanne fr. 1.—
- Annuaire de l'Instruction publique en Suisse 1911** publié par François Guex, Directeur des Ecoles Normales du Canton de Vaud, Professeur de Pédagogie à l'Université de Lausanne. 1 vol. (in-8°). fr. 5.—

ATTENTION!!!

SALON, la perle de Provence pour ses huiles d'olive

A titre de réclame, au personnel enseignant, j'offre :

Huile d'olive vierge extra,	Fr. 2,50 le litre.
Huile de table superfine,	» 2,30 »
Huile de table fine,	» 2,— »
Huile à friture,	» 1,60 »

Par postal de 10 litres (postal à facturer).

Paiement au gré de l'acheteur.

Marcel Reynier Fils, propriétaire, SALON (Provence).

Accepte représentants. Bonnes conditions.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue du Seyon, 19, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation **approfondie** et rapide
aux **BACCALURÉATS** (scientifique et classique),
à la **MATURITÉ FÉDÉRALE**
et au **POLYTECHNICUM FÉDÉRAL**,

300 élèves en 2³/₄ ans, 95 % de succès

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

**Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.
Coassurance de l'invalidité.**

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. 15.993.000.

Fonds total plus de fr. 121.827.000. Assurances en cours plus de fr. 237.107.000.

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

A. BRÉLAZ, St-Pierre 8, Lausanne

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille aux prix suivants par suite de marchés avantageux ;

Toile de fil grise, larg.	90 cm.	Fr.	1.—
Cotonne	100 »	»	0,90
Percalé imprimée	80 »	»	0.60
Flanelle cretonne	80 »	»	1.75
Drap gris, qual. extra, larg.	130 »	»	4.75
Linette fil	80 »	»	1.10
Canevas	58 »	»	0.75

Net, franco et au comptant, expédition de suite.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.